



Cellule
Communication

Anderlecht, le 21 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

PARIS SPORTIFS : les jeunes sont particulièrement visés

La Coupe du Monde de football a débuté avec sa tornade publicitaire. Durant cette période, nombreux jeunes seront confrontés à la tentation des paris sportifs. Pour les sensibiliser aux risques des jeux en ligne et rappeler l'interdiction de jouer aux moins de 18 ans, le service Prévention d'Anderlecht a décidé de lancer une campagne, à l'initiative de l'Echevin de la Prévention Mustapha Akouz, avec le soutien du Bourgmestre d'Anderlecht Eric Tomas et le Collège échevinal. Le premier outil - une capsule vidéo - vient de sortir !

Prises de risques et risques de dépendance

Les joueurs présentant le plus de pathologies liées aux jeux effectuent leur premier pari vers 20 ans (VAD, 2017). Diverses études scientifiques montrent que **3,2% de la population générale seraient concernés par des problèmes de dépendance aux jeux**. En Belgique, 5,2% des majeurs soit 467.081 personnes pourraient être considérés comme des joueurs à risques (386.240) ou à problèmes (80.841) (VAD, 2017).

Cette dépendance au jeu peut mettre les joueurs face à de graves problèmes financiers. Même s'il y a différents types d'usages aux jeux (occasionnel, régulier, problématique voire dépendant), certains joueurs font des mises trop importantes et s'endettent. D'autres facteurs de difficultés peuvent également être identifiés tels que un stress important, une dépression, du désintérêt envers les autres pans de leur vie (famille/école/travail/loisirs...), un comportement agressif, un isolement,...

Les jeunes ne sont malheureusement pas à l'abri de ces risques. Les services d'aide ont d'ailleurs mis en exergue le fait que de nombreuses consultations émanaient de jeunes de 18 à 24 ans (Source : Commission des Jeux de Hasard) ; les librairies et les agences de paris remarquent aussi une hausse de fréquentation de jeunes joueurs (Dreze, T., 2017 – alter échos).

Les jeunes de plus en plus visés et incités à parier

Avec la multitude de compétitions sportives, diffusées à la TV et/ou sur le Web, les jeunes seront confrontés, un jour ou l'autre, à l'appel du pari sportif ; les spots publicitaires pour divers opérateurs de paris sportifs sont omniprésents. Les mises pouvant être minimales, cela favorise

l'accessibilité du jeu à tout un chacun. L'acte de jouer se banalise donc, alors que cela reste une pratique à risques.

Durant cette Coupe du Monde, certains jeunes de moins de 18 ans auront envie de parier sur un site de paris sportifs ou auprès d'opérateurs de paris sportifs du marché belge tels que Ladbrokes ou Unibet. Pour s'inscrire sur un site de paris sportifs, il faut avoir la majorité (+18 ans) et l'ensemble des données personnelles doit être communiqué (dont le numéro d'identification au registre national). Les opérateurs de paris sportifs du marché belge doivent demander la carte d'identité des joueurs avant qu'ils puissent placer un pari.

Aucun joueur ne pourrait donc jouer en Belgique sur un site de paris sportifs (ou auprès d'opérateurs) sans avoir plus de 18 ans. Il est pourtant simple d'outrepasser les règles..

« Nos équipes de prévention ont constaté que les mineurs usaient de plusieurs subterfuges pour pouvoir parier : jouer sous un faux nom ou avec l'identité d'un proche, ce qui est normalement illégal », explique l'Echevin de la Prévention Mustapha AKOUZ. « Certains parient également à plusieurs (avec au moins un majeur) ou demandent à un majeur de le faire à leur place (en leur promettant une partie des gains s'ils gagnent). Les possibilités sont donc multiples et les dérives, aussi ».

Une capsule vidéo pour attirer l'attention des jeunes

La Chargée de Projets Jeunes et Assuétudes (CPJA) s'est associée à un animateur audiovisuel du service Prévention afin de créer une capsule vidéo de sensibilisation à cette thématique. Celle-ci sera diffusée sur la page Facebook de la commune et lors de certains événements, pendant la Coupe du Monde de football en Russie afin :

- **d'inciter les mineurs anderlechtois à ne pas parier ;**
- **de sensibiliser les plus de 18 ans aux prises de risques liées aux paris sportifs ;**
- **de favoriser une pratique responsable du jeu pour les joueurs et de réduire les risques de dépendance.**

Retrouvez ici la capsule vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=siVHLUv-uok&feature=youtu.be>

La Commission des Jeux de Hasard lancera parallèlement en ce mois de juin une campagne de prévention pour les paris sportifs en ligne et ce, à l'initiative du Ministre de la Justice, M. Koen Geens. Cette vidéo, promue sur les réseaux sociaux et via une campagne média, oriente la population vers un site de prévention www.fautaimerperdre.be qui reprend des conseils, des adresses utiles afin d'obtenir de l'aide et/ou des conseils.

La capsule vidéo du service de Prévention et celle de la Commission sont complémentaires. Celle du service de Prévention se veut au plus proche des jeunes des quartiers anderlechtois et ce, en utilisant leur vocabulaire et leur univers musical.

Création d'un projet sur la thématique des paris sportifs

Après la création de cet outil de prévention, un projet sur le plus long terme sera développé, avec une première phase pilote dans le quartier de La Roue.

« En effet, notre service Prévention a été alerté par un animateur du quartier de la Roue sur la problématique des paris sportifs (qui touche autant les mineurs que les plus de 18 ans mais aussi leur entourage). Celui-ci a remarqué que ce phénomène se répandait de plus en plus auprès des

jeunes. A partir de septembre/octobre 2018, un projet-pilote sera créé en collaboration avec cet animateur de quartier et l'A.S.B.L Le Pélican dans le quartier de la Roue. Ce projet pourra, en fonction des résultats, être étendu à l'ensemble du territoire anderlechtois », indique l'Echevin.

Dans ce projet, **trois axes de travail** seront développés :

- 1/auprès du public jeune (ciné débat, témoignage d'un ancien joueur, création de messages de prévention,...),
- 2/auprès des parents (via l'instauration d'un groupe de parole)
- 3/auprès des commerçants/opérateurs.

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter
Florence Colard, attachée de presse de la Commune d'Anderlecht,
au 02 558 08 68 ou 0494 577 944.*